



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	48
Votants par procuration	8
Absents	25
Total des votes	50

9.1

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 février 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. FOU COURT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, M. BURET, Mme MONLON, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE, M. AUBER, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme MONTIER, M. RABEL, Mme KERAUDRAN

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

MME ROULAND A M;BISSON, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, MME CLUZEL A M. MARIE, MME LOUVEL A M. DARMOIS, M. BEAUDOUIN A M. BURET, MME DUVAL A MME ROSA, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, M. CHEVREAU A MME MOUCHEL

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BARRE, MME CLUZEL, MME LOUVEL, M. BEAUDOUIN, MME DUVAL, M. LEFRANCOIS, MME CABOT, M. CHEVREAU, MME BINET, M. BAPTIST

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUCLOS

N°DEL_0038_2026 Mission Locale de l'Ouest de l'Eure - Convention financière 2025-2026

La Mission Locale Ouest Eure (MILOE) accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle, sur le territoire Pont-Audemer Val de Risle et Bernay Terre de Normandie.

La MILOE conseille chaque jeune dans tous les aspects de la vie pratique : recherche d'emploi, accès au droit, à la santé, à la formation, aux loisirs et à la mobilité, aides au logement...

Pour aider à réaliser les projets des jeunes concernés, la MILOE met à disposition une équipe de conseillers professionnels formés aux dernières nouveautés permettant l'accès aux programmes régionaux de formation, politiques de lutte contre l'exclusion, tests d'orientation, programmes d'accès à l'emploi et événements locaux. Elle propose un accompagnement par des conseillers en insertion professionnelle pour faire le point sur la situation personnelle du jeune et ses besoins, afin de préparer chaque étape de son entrée dans la vie active.

Les conseillers épaulent le jeune à construire son parcours. La MILOE s'appuie sur un réseau de partenaires composé de France Services, d'entreprises, de professionnels du milieu social et d'employeurs locaux.

La MILOE s'inscrit dans un partenariat avec les différents acteurs locaux de la Jeunesse : les acteurs associatifs, la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle avec son service Enfance

Jeunesse et les Relais Jeunes, la Maison Pour Tous, la Ville de Pont-Audemer avec le Centre Social « Les Points Communs », le DAC et son service Politique de la Ville...

Le Conseil Communautaire s'est engagé à favoriser l'accueil et le fonctionnement de la MILOE sur le territoire de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle en signant un partenariat depuis 2016.

La dernière convention financière a fait l'objet de deux délibérations prises les 13 décembre 2021 (DEL_156_2021) et 12 avril 2023 (DEL_0046_2023); celle-ci étant arrivée à échéance au 31/12/2024, il convient de reconduire ce partenariat dans les mêmes dispositions, à savoir au taux de 1,15€ par habitant et par an, pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2026.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

VU la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

CONSIDÉRANT l'intérêt de la CCPAVR pour les missions portées par la Mission Locale auprès des jeunes de son territoire ;

CONSIDÉRANT l'implication de la Mission Locale auprès des services de la CCPAVR ou de différents partenaires sur la thématique Jeunesse ;

CONSIDÉRANT que la convention entre la CCPAVR et la MILOE, autorisée par la délibération n°046-2023 du 12 avril 2023, est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler dans les mêmes conditions ;

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **DE POURSUIVRE** son engagement auprès de la Mission Locale Ouest Eure,
- **DE SIGNER** la convention jointe en annexe avec la MILOE,
- **DE FIXER** la cotisation annuelle pour 2025 et 2026 à 1,15€ par habitant du territoire,
- **D'AUTORISER** le paiement de ces cotisations au titre des années 2025 et 2026.

Pont-Audemer, le 2 mars 2026

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL